



**GREThA**

Groupe de Recherche en  
Économie Théorique et Appliquée

---

**Amartya Sen et l'analyse socioéconomique des famines : portée,  
limites et prolongements de l'approche par les entitlements**

*Matthieu CLEMENT*

*Université de Bordeaux  
GREThA UMR CNRS 5113*

*Cahiers du GREThA  
n° 2009-25*

---

**GRETHA UMR CNRS 5113**  
Université Montesquieu Bordeaux IV  
Avenue Léon Duguit - 33608 PESSAC - FRANCE  
Tel : +33 (0)5.56.84.25.75 - Fax : +33 (0)5.56.84.86.47 - [www.gretha.fr](http://www.gretha.fr)

**Amartya Sen et l'analyse socioéconomique des famines : portée, limites et prolongements de l'approche par les entitlements**

**Résumé**

*L'approche par les entitlements développée par Amartya Sen à la fin des années 1970 et au début des années 1980 propose un cadre d'analyse microéconomique permettant d'expliquer chaque famine en termes de défaut de droits d'accès. Cet article dresse un état des lieux des discussions et controverses suscités par l'approche et propose quelques approfondissements.*

**Mots-clés :** famines; droits d'accès; disponibilité alimentaire; démocratie; conflits; stratégies de survie

**Amartya Sen's socio-economic analysis of famines: scope, limitations and extensions**

**Abstract**

*The entitlements approach developed by Amartya Sen at the end of the seventies and at the beginning of the eighties provides a microeconomic framework explaining famines in terms of food entitlements decline. This article presents an overview of the discussions and controversies dealing with Sen's entitlements approach and exposes some issues of improvement.*

**Keywords:** famines; entitlements; food availability; democracy; conflicts; coping strategies

**JEL :** O10 ; 013 ; 015 ; Q18

<p><b>Reference to this paper:</b> Matthieu CLEMENT, "Amartya Sen et l'analyse socioéconomique des famines : portée, limites et prolongements de l'approche par les entitlements", Working Papers of GREThA, n°2009-25, <a href="http://ideas.repec.org/p/grt/wpegrt/2009-25.html">http://ideas.repec.org/p/grt/wpegrt/2009-25.html</a>.</p>
--

## 1. Introduction

La parution récente de deux articles dans le *Journal of Development Studies* (Elahi, 2006 ; Rubin, 2009b) a ranimé les controverses conceptuelles autour de l'approche par les entitlements et plus particulièrement sur sa capacité à identifier l'ensemble des causes des famines. Cette approche, formalisée par Amartya Sen dans l'ouvrage *Poverty and Famines* paru en 1981, propose un cadre d'analyse général visant à interpréter les famines comme la conséquence de problèmes d'accessibilité et non plus seulement de problèmes de disponibilité. L'approche en termes de déclin de la disponibilité alimentaire (*food availability decline*, FAD) s'inscrit dans le prolongement de l'analyse malthusienne de la croissance démographique. Dans son *Essai sur le principe de population*, Malthus (1992 [1798]) développe l'idée selon laquelle les famines sont la conséquence de l'excès de la croissance démographique par rapport à la croissance de la production agricole. Les famines interviendraient alors comme un régulateur naturel de la croissance démographique. Dans l'analyse standard découlant de cette approche, les famines sont la conséquence d'un déclin brutal de la disponibilité alimentaire, suite à un ou plusieurs chocs exogènes et compte tenu du volume de la population. Sen (1981a, 1981b) estime qu'une telle approche ne permet pas d'expliquer les famines dans leur diversité dans la mesure où certaines d'entre-elles peuvent survenir sans qu'il y ait nécessairement un déclin de la disponibilité alimentaire. L'approche par les entitlements s'inscrit dans une démarche plus générale en analysant les causes des famines en termes de droits d'accès des populations aux biens alimentaires.

Au cours des années 1980 et 1990, l'approche de Sen a fait l'objet de nombreuses controverses, l'opposant lui et ses défenseurs à des auteurs aux critiques plus ou moins acerbes. Ces débats ont alimenté des revues anglo-saxonnes telles que *Food Policy*, *Development and Change*, le *Journal of Development Studies* ou le *Journal of Peasant Studies*. Les critiques empiriques et conceptuelles formulées à l'encontre de l'approche par les entitlements ont parfois témoigné d'une mauvaise interprétation du cadre théorique de Sen. Néanmoins, certaines d'entre-elles s'inscrivent dans une démarche plus constructive et ont engendré des réflexions sur les améliorations ou prolongements possibles de l'approche par les entitlements.

Assez curieusement, cette dernière a été peu mobilisée dans la littérature économique en langue française<sup>1</sup> alors que les travaux de Sen portant sur l'analyse du bien-être et de la pauvreté, articulés autour des concepts de capacités et de fonctionnements, ont trouvé un écho important parmi les chercheurs francophones. Cet article a pour objectif de procéder à un état des lieux des discussions suscitées par l'approche par les entitlements et se décompose en quatre étapes. Une première partie expose le cadre analytique de l'approche et les causes potentielles des famines qui en découlent. Les deuxième et troisième parties présentent respectivement les apports et limites de l'approche par les entitlements. Finalement, la quatrième partie explore les pistes d'amélioration potentielles du cadre d'analyse de Sen.

## 2. Les concepts clés de l'approche par les entitlements

L'approche développée par Sen à partir de la fin des années 1970 (Sen, 1977, 1981a, 1981b ; Drèze et Sen, 1989) cherche à appréhender les famines non pas en se focalisant sur les aspects ayant trait à l'offre alimentaire mais en se plaçant du côté des victimes. Elle

---

<sup>1</sup> On pourra néanmoins se référer à la note de lecture approfondie de Dravie et al. (1985), consécutive à la parution de *Poverty and Famines*.

permet ainsi d'accorder beaucoup plus de poids à l'organisation sociale dans l'explication de la survenue des famines. En partant de quelques exemples, au premier rang desquelles la grande famine du Bengale de 1943, Sen (1977, 1981a, 1981b) constate que l'occurrence des famines n'est pas nécessairement lié à un déclin de la disponibilité alimentaire.

« Tout projet pour éliminer la faim dans le monde moderne implique, en premier lieu, de comprendre les causes du phénomène et de ne pas simplement le réduire à un mécanisme d'équilibre entre nourriture et population. L'analyse de la faim doit partir des libertés substantielles dont disposent les personnes et les familles pour s'approprier des ressources suffisantes de nourriture, en les cultivant elles-mêmes (c'est le cas des paysans) ou bien en se les procurant sur le marché. Il n'est pas rare que des individus soient réduits à la famine alors que les ressources abondent autour d'eux, tout simplement parce qu'ils ne peuvent plus les acheter, suite à une perte de revenus » (Sen, 2000a, p. 216).

## 2.1. Dotations, droits d'accès et carte des droits d'accès

L'approche de Sen ou approche par les entitlements repose sur des fondements microéconomiques qui s'articulent autour de trois concepts clés (Sen, 1981a, 1981b). En premier lieu, les ressources ou dotations (*endowments*) représentent la combinaison de toutes les ressources possédées légalement par un individu. Ces ressources comprennent à la fois les actifs tangibles (terre, équipements, animaux, etc.) et intangibles (capital humain, force de travail, etc.). En deuxième lieu, les droits d'accès (*entitlements*) représentent l'ensemble des combinaisons possibles de biens et services (*commodities*) qu'un individu peut obtenir légalement en utilisant ses dotations. En troisième lieu, la carte des droits (*entitlement mapping*) exprime la relation qui prévaut entre les dotations et les droits d'accès. C'est le taux auquel les ressources peuvent être converties en biens et services inclus dans les entitlements. Ce processus de conversion peut s'opérer par l'intermédiaire de trois moyens légaux : (i) la production (échange avec la nature) ; (ii) l'échange (salaire ou vente d'actifs pour acquérir de la nourriture sur le marché) ; (iii) les transferts ou héritages. En fait, la carte des droits à l'échange d'un individu dépend des caractéristiques légales, politiques, sociales et économiques de la société (ce que Gore (1993) nomme les règles d'entitlements), ainsi que de la position de l'individu dans cette société (Sen, 1981b). Les règles d'entitlements varient d'une société à l'autre en fonction de la nature du système économique (économie de marché avec propriété privée, économie avec moyens de production collectifs, économie de marché avec sécurité sociale et emploi garanti, etc.). L'approche par les entitlements se focalise donc sur l'aptitude des individus à contrôler la nourriture par l'intermédiaire des moyens légaux présents dans la société, à savoir les possibilités de production, de travail, d'échange et de transferts (Gore, 1993).

## 2.2. Le défaut d'entitlements comme cause des famines

Le fait, pour un individu d'avoir accès à suffisamment de nourriture dépend de la quantité d'entitlements dont il dispose. Quand cette quantité est insuffisante, l'individu fait face à un défaut d'entitlements (*food entitlements decline*, FED) le conduisant à la privation. La famine survient lorsqu'un grand nombre d'individus fait face à cette privation au sein d'une même communauté, au même moment. Formellement, si l'on note  $x_i$  le vecteur des dotations d'un individu  $i$  et  $E_i(\cdot)$  la carte des droits à l'échange, l'ensemble des entitlements de cet individu est noté  $E_i(x_i)$ . L'individu fera face à une privation alimentaire si aucun élément de  $E_i(x_i)$  ne contient assez de nourriture. Il existe donc deux origines possibles des défauts d'entitlements : une perte de dotations [ $x_i$ ] ou des modifications dans la carte des droits [ $E_i(\cdot)$ ], c'est-à-dire dans les moyens de conversion des dotations en nourriture.

Une perte de dotations peut par exemple prendre la forme d'une perte de terre, de la destruction de champs ou de troupeaux, mais également de problèmes de santé qui vont porter

atteinte à la force de travail d'un individu. Une modification de la carte des droits d'accès porte sur les changements dans les conditions de production, d'échange ou de transferts. Les changements dans les conditions d'échange sont d'ailleurs fondamentaux. Comme le souligne Sen, « *dans des situations d'urgence économique, on enregistre parfois des variations spectaculaires des conditions d'échange* » (Sen, 2000a, p. 219).

Dans les économies de marché, ces conditions d'échange concernent à la fois le marché du travail et les marchés des biens et services. Sachant que la plupart des individus dans les pays en développement ont pour seule dotation leur force de travail, la situation sur le marché du travail est déterminante dans l'explication de la survenue des famines. Un individu au chômage dans une société où aucun filet de sécurité ne permet de compenser une perte de revenu est susceptible de faire face à une privation. Une situation de chômage de masse peut par conséquent contribuer au développement d'une famine. Ainsi, Sen (1981a, 2000a) explique que la famine de 1974 au Bangladesh a débuté par une crise de l'emploi dans le secteur agricole suite aux inondations alors même que la production alimentaire n'a commencé à décliner que quelques mois tard, au moment des moissons (en décembre). En effet, les inondations ayant massivement réduit les opportunités d'emploi pour les ouvriers agricoles (activités de repiquage du riz notamment), ces derniers se sont retrouvés privés du salaire leur permettant d'avoir accès à la nourriture. Dans les conditions d'échange, Sen évoque également le rôle crucial de la structure des prix relatifs, que ce soit le prix de biens non alimentaires par rapport aux prix des biens alimentaires ou le prix de biens alimentaires supérieurs par rapport au prix de biens alimentaires de base. A titre d'illustration, il souligne qu'au moment de la famine au Bengale en 1943, le prix relatif de la coupe de cheveux par rapport aux biens alimentaires a fortement chuté (tout simplement parce que dans une situation d'urgence, un tel service est largement superflu), entraînant une perte de revenu significative pour les coiffeurs et contraignant leur accès à la nourriture. Sen (2000a) prend également l'exemple des pasteurs africains. Leurs droits d'accès à la nourriture dépendent de la vente des biens alimentaires d'une valeur élevée qu'ils produisent (viande) afin de se procurer des produits alimentaires de base à un prix plus faible (céréales). En période de crise, la demande de viande, un bien alimentaire supérieur dans les sociétés africaines, tend à diminuer significativement. La baisse du prix relatif de la viande par rapport aux céréales est alors susceptible de réduire les droits d'accès à la nourriture des éleveurs<sup>2</sup>.

### **3. Portée de l'approche par les entitlements**

De notre point de vue, la richesse des débats et controverses suscités par l'approche par les entitlements dans la littérature économique traduit l'ambition de l'analyse de Sen. Cette ambition est double. Il s'agit à la fois de proposer un cadre d'analyse très général permettant d'appréhender l'ensemble des famines et d'établir une rupture par rapport à l'approche stantard en mettant l'accent sur la dimension sociale des famines.

#### **3.1. Un cadre d'analyse englobant**

« L'approche par les entitlements fournit un cadre général pour analyser les famines plutôt qu'une hypothèse particulière au sujet de leurs causes » (Sen, 1981a, p. 162).

Cette affirmation de Sen traduit l'objectif principal de l'approche par les entitlements, à savoir l'établissement d'un cadre conceptuel englobant qui permet d'analyser chaque famine au regard de ses spécificités.

---

<sup>2</sup> Sen (1981a, 2000a) décrit le même processus pour les pêcheurs durant la grande famine du Bengale en 1943.

Une grande partie des controverses liées à l'approche par les entitlements tient au fait que son caractère englobant n'apparaissait pas dans la formulation initiale de l'approche dans l'article publié en 1977 (Sen, 1977). Comme l'explique Osmani (1995), cette présentation originelle proposait une lecture plus restrictive du concept d'entitlements. Un défaut d'entitlements ne pouvait provenir que des modifications de la carte des droits, laissant de côté le rôle des dotations. De plus, la carte des droits excluait les conditions de la production pour se limiter aux seules conditions d'échange. Malgré la reformulation et l'approfondissement de l'approche dans *Poverty and Famines*, un certain nombre d'auteurs ont interprété l'approche par les entitlements comme une hypothèse spécifique (FED) qui s'opposerait à l'hypothèse standard (FAD). Pourtant, et même si cela n'apparaît pas toujours clairement chez Sen, l'approche par les entitlements permet d'intégrer les analyses en termes de déclin de la disponibilité alimentaire. Drèze et Sen (1989) montrent ainsi qu'une réduction de la disponibilité alimentaire intervient dans le cadre d'analyse des entitlements de trois manières. D'une part, la production de nourriture constitue la plupart du temps l'entitlement de base des agriculteurs. Un déclin de cette production est donc synonyme de défaut de droits d'accès pour cette catégorie d'individus. D'autre part, le prix des produits alimentaires, largement influencé par l'offre alimentaire, est une composante importante des conditions d'échange. Enfin, la production alimentaire est une source d'emploi importante, notamment dans les pays en développement. Une diminution prononcée de cette production est donc source de chômage et/ou de diminution des salaires et provoque par conséquent un défaut d'entitlements (FED) pour les personnes touchées par cette crise de l'emploi.

Cette interdépendance entre les approches en termes de déclin de la disponibilité (FAD) et de déclin des droits d'accès (FED) s'applique également au contexte des économies centralement planifiées. En s'appuyant sur l'exemple de la famine soviétique de 1946-1947, Ellman (2000) distingue deux types de famines ayant pour origine un déclin de la disponibilité alimentaire. Une famine de type FAD1 correspond à une situation dans laquelle l'excès de mortalité liée à la situation de crise alimentaire n'est pas évitable. Une famine de type FAD2, en revanche, décrit une situation dans laquelle des politiques publiques adaptées permettent de prévenir la famine ou, tout au moins, de réduire sensiblement la mortalité en opérant une redistribution des droits d'accès des populations faiblement touchées vers les catégories les plus vulnérables. Ellman explique que la famine soviétique de 1947 est du type FAD2. Certes, le déclin de l'offre alimentaire était réel suite à la mauvaise récolte de 1946 consécutive à une sécheresse. Néanmoins, l'ampleur de la famine (et notamment de la mortalité) est liée aux politiques erronées mises en œuvre par les autorités soviétiques et aux conditions d'échange spécifiques aux économies centralement planifiées. Plus précisément, quatre facteurs justifient l'idée selon laquelle la famine de 1947 est du type FAD2. Premièrement, la part de la production de céréales qui était achetée par l'Etat auprès des coopératives agricoles (kolkhozes) a été maintenue à un niveau trop élevé et le prix de ces achats est resté faible durant la crise. Deuxièmement, les contraintes pesant sur le commerce privé étaient trop importantes pour permettre un approvisionnement alternatif, autrement que par le biais des magasins d'Etat. Troisièmement, les autorités centrales ont maintenu un niveau d'exportations de céréales important durant la crise, alimentant ainsi l'insuffisance de la disponibilité alimentaire. Quatrièmement, le mécanisme de rationnement alimentaire, instauré pendant la guerre et encore à l'œuvre en 1947, permettait de répartir équitablement l'offre alimentaire. Mais ce mécanisme n'était appliqué que dans les villes, ne permettant pas de gérer la répartition de l'offre alimentaire dans les campagnes. Ellman explique que les populations les plus touchées par la famine, à savoir les populations rurales, l'ont été du fait d'un défaut d'entitlements (revenu insuffisant et conditions d'échange défavorables) pour les raisons évoquées précédemment, alors que les catégories préservées de la crise (les employés d'Etat des zones urbaines) n'ont été que faiblement touchées.



### 3.2. La dimension sociale des famines

L'un des apports du cadre d'analyse de Sen par rapport à l'approche standard en termes de déclin de la disponibilité alimentaire est qu'il permet d'appréhender les famines en tant que phénomènes sociaux.

« La nature de l'organisation sociale joue un rôle critique dans ce type d'analyse. Chacune des deux causes immédiates du défaut d'entitlements (à savoir une perte d'actifs et un mouvement adverse dans l'E-mapping) peut être influencée par une variété de processus sociaux définis largement de manière à inclure les processus économiques et politiques » (Osmani, 2006, p.177).

Cette dimension sociale des famines s'exprime à trois niveaux. En premier lieu, l'approche par les entitlements s'articule autour de la définition des droits de propriété propres à chaque société, ceux-ci constituant une composante importante de l'organisation sociale. Plus précisément, la structure et la répartition des droits de propriété déterminent les moyens de contrôle sur les biens alimentaires dont les individus disposent (Edkins, 2002). En second lieu, le cadre d'analyse de Sen permet de mettre en évidence le rôle de la pauvreté et de l'insuffisance des moyens d'existence en tant que déterminants des privations alimentaires. La pauvreté revêt une importance considérable dans l'explication des famines modernes. O Grada (2007) constate ainsi qu'il existe, sur la période récente, une forte corrélation négative entre l'occurrence des famines et le niveau de développement humain. A titre d'illustration, il souligne que cinq des six pays les plus vulnérables sur le plan alimentaire depuis le milieu des années 1980 étaient classés dans les dix derniers pays du classement des pays en fonction de l'IDH pour 1993, à savoir l'Afghanistan, l'Angola, l'Ethiopie, le Mozambique et la Somalie, le sixième, le Soudan, étant classé 144<sup>ème</sup> sur 174. Si le lien entre famine et pauvreté peut sembler relativement clair de prime abord, il mérite pourtant d'être discuté. En particulier, il importe de préciser quelle forme de pauvreté intervient comme déterminant des famines. Comme le souligne Murdoch (1985), la pauvreté structurelle, qu'il définit comme « *la pauvreté qui résulte des conditions politiques et économiques créées par l'homme et dans lesquelles vivent les pauvres* » (Murdoch, 1985, p. 8), est le principal facteur explicatif de la malnutrition chronique. Mais elle ne permet pas réellement d'expliquer les manifestations aiguës des problèmes alimentaires que sont les crises et les famines, des phénomènes temporaires par nature. Comme nous l'avons vu, le fait qu'à un moment donné une part importante de la population se retrouve dans une situation de privation tient plutôt à des facteurs conjoncturels. Il en résulte que la survenue de crises alimentaires est avant tout liée à une pauvreté de nature transitoire ou conjoncturelle, conséquence, par exemple, d'une crise de l'emploi ou d'une perte de dotations. La pauvreté structurelle vient en revanche amplifier l'intensité de la famine en renforçant le degré d'exposition aux maladies (du fait d'un accès limité aux services de santé et de conditions d'hygiène insuffisante) et en empêchant les ménages victimes de mettre en place des stratégies de gestion de la pénurie (du fait d'un défaut d'actifs). En troisième lieu, l'approche par les entitlements permet de rendre compte des inégalités entre groupes sociaux dans les effets de la famine. Les exemples du Bengale en 1943 et du Bangladesh en 1974, discutés dans *Poverty and Famines*, montrent que ces deux famines ont touché des catégories sociales spécifiques dont la carte des droits s'est détériorée suite à l'augmentation des prix alimentaires. Ces catégories sont les artisans ruraux et les salariés agricoles. Pour ces derniers, l'ampleur de la privation a été exacerbée par la crise de l'emploi. Dans le cas des famines africaines des années 1970 (Wollo et Sahel), Sen (1981a) souligne la vulnérabilité des éleveurs, victimes de la diminution du prix relatif des produits d'élevage par rapport aux céréales.

## 4. Les controverses autour de l'approche par les entitlements

Compte tenu de son caractère englobant, l'approche par les entitlements a suscité de nombreuses controverses opposant Sen et ses défenseurs à des auteurs aux positions critiques. Le débat entre De Waal (1990, 1991) et Osmani (1991) dans le *Journal of Development Studies* témoigne de ces controverses. Les critiques, plus ou moins virulentes, sont essentiellement de deux ordres. D'une part, il s'agit de critiques empiriques visant à proposer une lecture différente des épisodes de famines mobilisés par Sen pour illustrer son cadre d'analyse. D'autre part, plusieurs critiques conceptuelles prolongent les limites de l'approche mises en évidence par Sen lui-même dans *Poverty and Famines* (Sen, 1981, pp. 48-50).

### 4.1. Critiques empiriques et interprétation erronée

Les premières critiques adressées au travail de Sen ont porté sur les exemples qu'il mobilise pour montrer que les famines peuvent se produire en l'absence de déclin de la disponibilité alimentaire. Plusieurs travaux se sont efforcés de réinterpréter les données issues de ces épisodes de famines (Bowbrick, 1986 ; Basu, 1986 ; Devereux, 1988 ; Goswami, 1990) ou de fournir des contre-exemples (De Waal, 1990 ; Nolan, 1993). Si certains de ces travaux statistiques permettent effectivement de renforcer la compréhension des famines et nuancer ou compléter les interprétations proposées par Sen, d'autres témoignent plutôt d'une mauvaise interprétation de l'approche de Sen telle qu'elle est formulée dans *Poverty and Famines*.

D'un point de vue empirique, Bowbrick (1986) réfute l'idée selon laquelle la famine du Bengale en 1943 est survenue uniquement en raison de problèmes de distribution, c'est-à-dire sans déclin de la disponibilité alimentaire. Cette analyse le conduit à affirmer qu'il est impossible qu'une famine se produise uniquement du fait de problèmes de distribution (*i.e.* en l'absence de déclin de la disponibilité), alors que c'est selon lui cette idée même qui serait portée par l'approche par les entitlements. Comme le souligne Osmani (1995), il s'agit en fait d'une lecture erronée du cadre conceptuel de Sen puisque celle-ci ne propose pas une hypothèse spécifique (FED) qui s'opposerait à l'hypothèse FAD mais, comme nous l'avons déjà mentionné, un cadre d'analyse général qui permet d'appréhender le déclin de la disponibilité non plus comme une hypothèse particulière, mais comme l'une des possibles causes de l'effondrement des droits d'accès.

Devereux (1988), en proposant de réconcilier les hypothèses de déclin de la disponibilité alimentaire (FAD) et de défaut de droits d'accès (FED) à travers l'exemple de la famine du Wollo en Ethiopie entre 1972 et 1974 commet la même erreur d'interprétation. Il cherche à montrer que cet épisode de famine serait la conséquence à la fois du déclin de la disponibilité et de défauts de droits d'accès. Plus précisément, les catégories les plus riches auraient subi le déclin de la disponibilité alimentaire alors que les catégories les plus pauvres auraient davantage fait face à des problèmes d'accès à la nourriture. Lin et Yang (2000) proposent cette même lecture segmentée de la famine chinoise du Grand Nord en Avant de 1959-1961. Une telle opposition entre deux hypothèses nie là aussi le caractère englobant de l'approche par l'approche par les entitlements, c'est-à-dire sa capacité à intégrer le rôle de l'offre alimentaire.



## 4.2. L'approche par les entitlements ne fait que formaliser des idées préexistantes

Au cœur de l'approche réside le problème d'acquisition (Sen, 1995). Sen est le premier à reconnaître que ce problème n'est pas une idée nécessairement nouvelle en évoquant les connexions existant entre son approche et la tradition économique que représentent des auteurs comme Smith, Ricardo ou Malthus (Sen, 1995). La contribution d'Adam Smith à l'analyse des famines a essentiellement trait au rôle des négociants et de la spéculation dans l'occurrence des famines (Smith, 1991 [1776], Livre 4). Pourtant, Smith fait référence également au problème d'acquisition dans le Livre I de la Richesse des Nations en expliquant que la concurrence dans l'emploi peut entraîner des diminutions de salaires au point de menacer la subsistance :

« Mais il en serait autrement dans un pays où les fonds destinés à faire subsister le travail viendraient à décroître sensiblement. Chaque année la demande de domestiques et d'ouvriers, dans les différentes espèces de travail, serait moindre qu'elle n'aurait été l'année précédente. Un grand nombre de ceux qui auraient été élevés dans des métiers d'une classe supérieure, ne pouvant plus se procurer d'ouvrage dans leur emploi, serait bien aises d'en trouver dans les classes inférieures. Les classes les plus basses se trouvant surchargées non seulement de leurs propres ouvriers, mais encore de ceux qui y reflueraient de toutes les autres classes, il s'y établirait une si grande concurrence pour le travail, que les salaires seraient bornés à la plus chétive et à la plus misérable subsistance de l'ouvrier. Beaucoup d'entre eux, même à de si dures conditions, ne pourraient pas trouver d'occupation ; ils seraient réduits à périr de faim, ou bien à chercher leur subsistance en mendiant ou en s'abandonnant au crime » (Smith, 1991 [1776], Livre I, p. 144).

Sen (1995) mentionne également un discours de Ricardo devant le Parlement anglais en 1822 dans lequel il montre, en se référant à la situation de l'Irlande, qu'il n'est pas contradictoire qu'une famine survienne dans un contexte d'abondance. Il explique que dans un pays où les salaires sont déterminés principalement par le prix des pommes de terre, les individus sont susceptibles de faire face à des problèmes d'accès à l'alimentation si les récoltes de pommes de terre sont mauvaises et si leurs salaires sont insuffisants pour acheter un autre produit alimentaire de base tel que le maïs (même si celui-ci est abondant). Enfin, Malthus, dans un essai intitulé « *An investigation of the cause of the present high price of provisions* », analyse le lien entre les pénuries alimentaires et les mécanismes de prix qui, comme nous l'avons vu, sont cruciaux en tant que composante des conditions d'échange dans le cadre analytique de Sen. Sur un plan moins académique, Rangasami (1985) cite des documents administratifs en Inde à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, tels que le code des famines (Famine Code of India, 1883) ou les rapports des commissions d'enquêtes sur les famines, qui évoquent déjà l'esprit de l'approche par les entitlements. Dans le même ordre d'idée, Osmani (1995) mentionne le travail de Loveday (1914). Plus récemment encore, le problème d'acquisition a été abordé par Josué de Castro dans son ouvrage *Géopolitique de la faim* publié en 1952. Celui-ci explique que l'éradication de la faim exige de produire plus et mieux, mais avant tout de répartir plus équitablement le fruit des récoltes.

« Il est évident qu'il ne suffira pas de disposer d'aliments en quantité satisfaisante et suffisamment diversifiés pour satisfaire les besoins en nourriture de la population du monde. Le problème de la faim n'est pas seulement un problème de production insuffisante d'aliments. Il faut encore que la plus grande partie de cette population ait un pouvoir d'achat qui lui permette d'acquérir ces aliments » (De Castro, 1971 [1952], p. 435).

Si la tradition économique a déjà fait référence au problème d'acquisition, Osmani (1995) reporte un ensemble de travaux montrant qu'à quelques adaptations près, les trois concepts centraux de l'approche par les entitlements font référence à des notions déjà bien

établies par les économistes. Ainsi le concept de dotations (*endowments*) fait écho à celui de distribution de la propriété et des revenus (Mitra, 1982), le concept de carte des droits à l'échange (*E-mapping*) à celui de termes de l'échange (Mitra, 1982) et enfin le concept de droits d'accès (*entitlements*) à celui de pouvoir d'achat, entendu au sens large (Patnaik, 1991). En dépit de ces similitudes avec des notions déjà connues des économistes, Sen est le premier à proposer un cadre analytique des famines décrivant les interactions entre ces trois concepts. Osmani (1995) explique que le caractère innovant d'une théorie ne réside pas seulement dans la définition de concepts nouveaux mais aussi dans la manière dont ils sont articulés. « *En recoupant des idées familières d'une nouvelle manière, il est souvent possible de poser de nouvelles questions et de trouver des nouvelles réponses à d'anciennes questions* » (Osmani, 1995, p. 283).

### **4.3. L'absence de prise compte de la dynamique des famines**

#### **4.3.1. Une lecture orientée des famines**

Osmani (1991) distingue deux éléments essentiels constitutifs de l'analyse des famines : les causes immédiates et les dynamiques socioéconomiques sous-jacentes. Si l'approche par les entitlements offre un cadre d'analyse pertinent afin d'analyser les causes immédiates des famines, plusieurs auteurs se sont efforcés de montrer qu'elle échoue à rendre compte des dynamiques qui leur sont associées. Ainsi, pour De Waal (1989, 1990), Sen ne propose qu'une lecture partielle et orientée des famines. Plus précisément, il considère que Sen décrit un modèle de privation caractérisé par la chaîne causale suivante :

Appauvrissement  $\Rightarrow$  Privation  $\Rightarrow$  Mortalité

En d'autres termes, l'accroissement de la pauvreté de certains groupes sociaux, consécutive à un effondrement des dotations ou une modification des conditions d'échange, engendre la privation parmi ces catégories, privation qui est susceptible de générer un excès de mortalité. Or, il est possible de remettre en cause à la fois le lien entre la pauvreté et la privation et le lien entre la privation et la mortalité.

Premièrement, l'approche par les entitlements ne permet pas d'intégrer le comportement des individus qui font le choix de la privation, alors même que ces comportements sont récurrents, en particulier lors des famines africaines (De Waal, 1990). En effet, l'approche par les entitlements considère que seuls les individus faisant face à un défaut d'entitlements subissent un manque de nourriture. Or les personnes qui choisissent volontairement la privation ne subissent pas nécessairement un défaut de droits d'accès. Certaines personnes relativement bien dotées peuvent choisir délibérément la faim en refusant de vendre leurs actifs productifs (De Waal, 1990). Il s'agit alors d'une question d'arbitrage intertemporel traduisant l'idée selon laquelle « *les individus peuvent choisir un certain degré de faim maintenant afin d'éviter d'être privé dans le futur* » (Ravallion, 1997, p. 7), c'est-à-dire de rationner leur consommation à court terme afin de préserver leurs entitlements futurs. Un tel comportement montre que la pauvreté n'est pas une condition nécessaire à la privation et remet donc en cause la première partie de la chaîne causale du modèle de privation. Si l'approche par les entitlements est essentiellement une approche statique dans sa formulation originelle, Osmani (1991, 1995) explique que celle-ci peut être aisément dynamisée afin de prendre en compte ces arbitrages intertemporels. A titre d'exemple, imaginons une situation fictive sur deux périodes (*i.e.* le présent et le futur). Supposons que les entitlements d'un individu sont définis de telle sorte qu'il ne peut disposer de suffisamment de nourriture que pour une période au plus. Deux options s'offrent à lui : (i) être privé dans le futur s'il vend ses actifs pour éviter la privation dans le présent ; (ii) être privé dans le présent afin de conserver

ses actifs et éviter une privation future. Dans le second cas, l'individu fait face à une situation de privation alors qu'il ne subit pas de défaut de droits d'accès. Autrement dit, l'approche par les entitlements échoue à expliquer la privation. Mais si l'on considère l'ensemble des entitlements de l'individu sur l'ensemble des deux périodes (*i.e.* ses entitlements intertemporels), le défaut d'entitlements apparaît et traduit l'incapacité de l'individu à éviter la privation durant les deux périodes considérées.

Deuxièmement, l'approche par les entitlements accorde peu de place à la santé en étant centré sur le contrôle qu'exercent les individus sur l'accès à la nourriture (De Waal, 1989, 1990). D'une certaine manière, l'approche s'inscrit dans la logique de la fonction de consommation keynésienne en supposant qu'il existe un minimum de consommation incompressible en deçà duquel un individu meurt (Ravallion, 1997), et réduit donc la mortalité durant les épisodes de famines au manque de nourriture (deuxième partie de la chaîne causale). Pourtant, la plupart des auteurs, dont Sen lui-même, s'accordent à dire que l'une des sources principales de la mortalité est l'exposition aux maladies. Cette exposition est renforcée par la faim ou la pauvreté mais peut également être liée aux migrations de fuite devant la faim. C'est la thèse défendue par De Waal (1989). Pour lui, la mortalité trouve son origine dans la crise de santé provoquée par le désordre social inhérent aux famines, alors que l'analyse de Sen l'explique par la privation.

Dans sa réponse à De Waal, Osmani (1991) explique que l'objectif de Sen est de proposer un cadre d'analyse des causes immédiates et non pas de l'ensemble des dynamiques des famines, justifiant par là même l'accent mis sur la privation. Pourtant, un cadre d'analyse englobant comme prétend l'être l'approche par les entitlements ne peut se départir d'une analyse plus complète. Dans la mesure où l'approche par les entitlements met l'accent sur la dimension sociale des famines, elle devrait permettre de comprendre l'ensemble des processus socioéconomiques ayant engendré la famine.

### **4.3.2. Une définition restrictive des famines**

L'inadéquation de l'approche par les entitlements pour rendre compte des dynamiques socioéconomiques et politiques sous-jacentes tient à une définition restrictive des phénomènes de famines. Dans son ouvrage *Poverty and Famines*, Amartya Sen définit la famine comme « *une manifestation particulièrement virulente de pénurie alimentaire causant une mortalité importante* » (Sen, 1981, p. 40). Cette définition a été adoptée dans les grandes lignes par d'autres auteurs. Ainsi, pour Ravallion (1997), une famine survient lorsqu'un risque de forte mortalité est conjugué à une menace sur la consommation alimentaire alors que pour Banik il s'agit d'une « *crise communautaire résultant d'une situation de privation généralisée provoquée par un déclin de la consommation alimentaire par tête sur une période prolongée* » et que « *le résultat final d'une famine est la surmortalité, directe ou indirecte, causée par l'incapacité des plus vulnérables à acquérir suffisamment de nourriture pour prolonger la vie* » (Banik, 2007, p. 31). L'un des points communs de ces trois définitions est de caractériser les famines à partir de deux éléments : la diminution de la consommation alimentaire par tête, caractérisant la privation, et la surmortalité, cette dernière étant traitée comme le point culminant du processus de privation. Or, selon Rangasami (1985), la famine n'est pas seulement un processus biologique mais un processus politico-socio-économique dont le point culminant intervient avant l'explosion de la mortalité. Il propose donc de définir plus largement le concept de famine en se référant à « *un processus durant lequel une pression ou une influence (économique, militaire, politique, sociale, psychologique) est exercée sur la communauté victime, augmentant progressivement en intensité, jusqu'à ce que*

les personnes touchées soient privées de tous leurs actifs, y compris leur force de travail » (Rangasami, 1985, p. 1749)<sup>3</sup>. Dans le même ordre d'idée, la famine peut être vue comme « un processus socioéconomique qui génère une amplification de la misère des groupes les plus vulnérables, les plus marginaux et les moins influents dans une communauté, au point qu'ils ne puissent plus, en tant que groupe, maintenir des conditions de vie soutenables » (Walker, 1989, p. 6). Il découle de ces définitions en termes de processus que les phénomènes de famines ne sauraient être compris dans toute leur complexité en ne faisant référence qu'aux seules victimes. Selon Rangasami (1985) et Watts (1991), les famines sont un produit de l'histoire et il est par conséquent indispensable de considérer la dynamique à long terme des rapports de force entre victimes et bénéficiaires qui s'expriment à travers les adaptations, manœuvres et stratégies qu'ils mettent en œuvre.

## 5. Les prolongements de l'approche par les entitlements

Les possibilités d'amélioration ou de renforcement du cadre conceptuel de Sen résident dans les deux aspects mentionnés par Rangasami (1985). D'une part, l'absence de prise en compte des comportements et stratégies des victimes tient à une vision trop légaliste des droits d'accès. D'autre part, la prise en compte des rapports de force entre victimes et bénéficiaires pose la question de la dimension politique des famines qui n'occupe qu'une place marginale au sein du cadre d'analyse de Sen.

### 5.1. Repenser la définition des droits

#### 5.1.1. Droits informels et stratégies des ménages

Dans l'approche par les entitlements, le contrôle exercé par les individus sur la nourriture ne s'opère que par l'intermédiaire des structures formelles légales. La place limitée qu'occupent les relations informelles et non marchandes dans l'approche par les entitlements a fait l'objet de nombreux commentaires (Gasper, 1993 ; Gore, 1993 ; Devereux, 1996, 2001). Dans la formalisation de son approche en 1981, Sen définit les règles d'entitlements comme étant strictement liées aux droits légaux (droits de propriété, échanges contractuels, droit à la sécurité sociale, etc.) spécifiques aux économies de marché. Autrement dit, aucune place n'est laissée aux droits de nature plus informelle, alors même qu'ils exercent un rôle crucial dans la plupart des famines modernes. Prenons deux exemples. Premièrement, Kane et al. (2005) expliquent que la loi coutumière dans les sociétés en développement a souvent plus de poids que la loi formelle. Une loi coutumière se réfère à un type de comportement établi dans une société considérée qui est perçue comme une loi par les différents acteurs (Rubin, 2009b). En guise d'illustration, Gore (1993) mentionne les périodes de pénurie alimentaire au Ghana dans les années 1970 durant lesquelles le fait d'être un client régulier déterminait s'il était possible ou pas d'acheter à un prix donné. Deuxièmement, dans de nombreuses sociétés traditionnelles, les échanges d'entitlements peuvent reposer sur des formes d'échanges non marchands telles que le don, impliquant une dépendance réciproque (Platteau, 1991).

Cette définition restrictive des entitlements explique que l'approche de Sen n'accorde que peu d'importance aux stratégies potentiellement mises en œuvre par les individus et les ménages dans un contexte de crise alimentaire (*coping strategies*). Or, Corbett (1988) et Campbell (1990) soulignent l'importance de tels comportements d'adaptation dans les processus de famines. Ces stratégies peuvent être de deux types : (i) des stratégies de gestion des risques (*risk-management strategies*) sont des stratégies ex-ante qui visent à réduire la

<sup>3</sup> Traduction de l'auteur.

vulnérabilité à un risque (alimentaire) et (ii) des stratégies de gestion des chocs (*risk-coping strategies*) sont ex-post et visent à limiter les conséquences de la privation, une fois celle-ci survenue (Alderman et Paxson, 1992). Parmi les stratégies ex-post, Campbell (1990) distingue celles qui visent à modifier les conditions du déficit alimentaire (vente de terres, d'actifs physiques, de troupeau) et celles qui cherchent à répartir les conséquences de la privation (transferts intra et inter-familiaux, prêts, etc.). Partant d'exemples africains, Zinyama et al. (1988) et Campbell (1990) expliquent que l'adoption de ces stratégies est séquentielle en fonction de l'augmentation de la sévérité de la privation alimentaire. Ainsi, lorsque la privation est limitée, la modification des préférences alimentaires ou l'adaptation des techniques de conservation constituent des stratégies privilégiées. Puis, au fur et à mesure de l'intensification de la privation, les ménages sont incités à adopter des stratégies de plus en plus radicales telles que la réduction du nombre de repas, la vente d'actifs, la migration voire même le vol.

Des stratégies comme la diversification de la production agricole ou la vente d'actifs détenus par les ménages reposent sur les moyens légaux de la société concernant la production ou l'échange. Par conséquent elles peuvent être analysées dans le cadre de l'approche par les entitlements. Mais dans les pays en développement, la plupart des stratégies sont de nature informelle (migrations, recours aux transferts privés en provenance d'autres ménages, recours aux mécanismes de crédit informel, etc.) et s'expriment souvent à l'échelle de la communauté. Par conséquent, elles ne sauraient être appréhendées de manière satisfaisante dans le cadre de l'approche par les entitlements.

### **5.1.2. Le concept d'entitlements élargis**

A la fin des années 1980, Sen modifie partiellement sa vision des droits. En abordant la question des relations de genre au sein des ménages, Sen (1987) opère une distinction entre la sphère publique, soumise aux relations d'échange légales, et la sphère domestique régie par des relations plus informelles. Cette distinction a conduit Drèze et Sen (1989) à recourir au concept de droits d'accès élargis (*extended entitlements*) qui incluent des règles plus informelles socialement acceptées. La définition des droits s'opèrerait alors en deux étapes (Gore, 1993). Il s'agirait tout d'abord d'identifier la quantité d'entitlements dont chaque ménage dispose, puis d'évaluer la distribution intra-ménage de ses entitlements. Le problème est que cette vision dualiste n'offre qu'une lecture restrictive des entitlements, et ce à deux égards. D'une part, les règles informelles n'interviennent que dans la répartition des entitlements et occulte la possibilité pour les ménages d'accroître sa quantité d'entitlements par l'intermédiaire de telles règles informelles. D'autre part, le concept d'entitlements élargis ne résout pas le problème de l'unité d'analyse si l'on considère que la plupart des règles informelles peuvent s'exprimer à des échelles plus larges que le ménage (groupe ethnique, communauté, famille élargie). En fait, toutes les sociétés ont des règles morales, socialement acceptées, qui s'expriment à un niveau plus agrégé et déterminent la capacité qu'ont les individus à exercer un contrôle sur l'accès aux biens et services (Gore, 1993).

Ces règles informelles sont cruciales dans la définition des droits de propriété. Comme le rappelle Devereux (1996, 2001), Bromley (1989) identifie quatre régimes de propriété dans les sociétés en développement : la propriété privée, la propriété publique, l'accès libre et la propriété commune. L'approche par les entitlements s'applique initialement aux systèmes fondés sur la propriété privée et peut être aisément transposée à la propriété publique. Dans les régimes d'accès libre, les ressources sont librement mobilisables par n'importe qui choisissant de tirer avantage de cette ressource. Mais, dans les sociétés traditionnelles, l'accès aux ressources relève souvent du quatrième régime, à savoir la propriété commune. Ces



régimes de propriété commune sont souvent caractérisés par une séparation entre la possession de, le contrôle sur et l'accès à la ressource concernée. Devereux (1996) mentionne le cas des terres communales en Namibie qui sont possédées par l'Etat, contrôlées au niveau communautaire par les leaders traditionnels et utilisées par les éleveurs. Cette fragmentation de la propriété rend difficile la définition des entitlements. Dans la mesure où ils disposent de l'autorité la plus faible sur la terre, les agriculteurs qui ne possèdent ni ne contrôlent les terres qu'ils utilisent peuvent subir une réduction de leurs entitlements de deux façons : (i) si l'Etat ou la communauté impose leur plus grande autorité pour les priver de l'accès à la terre et (ii) si les frais d'utilisation de la terre deviennent prohibitifs (Devereux, 2001). Cette incapacité de l'approche par les entitlements à correctement définir les règles d'accès aux ressources naturelles a incité Leach et al. (1999) à introduire le concept d'entitlements environnementaux afin de prendre en compte le rôle des droits informels dans l'accès aux ressources naturelles.

Les défenseurs de l'approche par les entitlements tels que Osmani (1995) reconnaissent qu'il est nécessaire d'adopter une définition plus large des entitlements. Selon Gore (1993), les entitlements devraient intégrer les droits légaux, les conventions concernant leur application et les règles sociales non formalisées par la loi. En fait, l'adoption d'une vision plus large du concept d'entitlements ne remet pas fondamentalement en cause la version initiale de l'approche. Lorsque Sen évoque le contrôle sur la nourriture par les canaux légaux, cela peut être entendu comme les moyens *permis par la loi* et non pas seulement les *moyens spécifiés par la loi* (Gasper, 1993). Cette simple reformulation permet de prendre en compte les pratiques informelles licites qui sont socialement reconnues au sein du cadre d'analyse. Le seul problème associé au maintien de cette référence à la légalité est qu'il empêche la prise en compte de droits informels qui vont à l'encontre de la loi et qui sont liés à des rapports de force entre groupes sociaux.

## **5.2. La dimension politique des famines**

### **5.2.1. Famines et démocratie**

D'une certaine manière, l'approche par les entitlements laisse au second plan le rôle du contexte politique dans l'explication des famines (Keen, 1994 ; Devereux, 2001). Des travaux de Sen, postérieurs à *Poverty and Famines*, ont cherché à corriger cet état de fait en précisant l'importance des règles démocratiques dans la prévention des famines.

« Jamais une famine n'est survenue dans un pays respectant les règles démocratiques et le multipartisme » (Sen, 2003, p. 239).

Ainsi Sen postule-t-il le lien entre démocratie et famine, postulat qui revient à plusieurs reprises dans son œuvre depuis la fin des années 1980 (Drèze et Sen, 1989 ; Sen, 1999, 2000a). Cette constatation, la « règle de Sen » selon O Grada (2007), traduit l'idée selon laquelle les droits politiques et civils contribuent à la protection des droits économiques et sociaux, et notamment le droit à l'alimentation. Pour Sen (1999), la démocratie a une valeur instrumentale importante en favorisant l'attention des gouvernants aux réclamations des citoyens. Cette valeur instrumentale s'exprime à deux niveaux. D'une part, les règles démocratiques agissent comme des mécanismes d'incitation. Face à une situation de famine potentielle, du fait de l'existence d'élections libres et de la possibilité de sanction qui en résulte, les autorités démocratiques sont contraintes de mettre en œuvre des politiques préventives afin de protéger les entitlements des personnes les plus vulnérables. D'autre part, la démocratie favorise la diffusion de l'information, du fait de l'existence de partis politiques d'opposition et de médias libres. Cette diffusion de l'information « joue un rôle majeur dans



*les politiques de prévention, en rendant compte, par exemple, d'un début de sécheresse ou d'une inondation et de l'impact de ces phénomènes sur l'emploi* » (Sen, 2000a, p. 242).

A l'appui de cette règle, Sen prend exemple de pays comme l'Inde ou le Botswana qui n'ont plus connu de famines depuis l'instauration de régimes démocratiques. Comme le montre le tableau reporté en annexe, la quasi-totalité des famines du XX<sup>ème</sup> siècle sont survenues dans des pays à régimes totalitaires ayant mis en œuvre des politiques inappropriées, tels que l'Union Soviétique, la Chine, l'Éthiopie, la Somalie, etc. Cependant, quelques contre-exemples existent et montrent, sans l'invalider, qu'elle n'est pas universelle : la grande famine en Irlande dans les années 1880 ou la famine dans le Maharashtra (Inde) de 1972-1973. Par ailleurs, Sen n'évoque pas la question de la soutenabilité ou de la stabilité du régime démocratique. Selon O Grada (2007), la démocratie, lorsqu'elle est associée à la pauvreté, la fragmentation ethnique ou à un faible taux d'alphabétisation peut être non soutenable et n'est plus alors une condition suffisante à la prévention des crises alimentaires.

La règle de Sen montre que les processus politiques sont cruciaux dans l'explication des famines, en particulier parce que l'accès à la nourriture est un droit humain<sup>4</sup>. Le fait de décréter le droit à l'alimentation comme droit fondamental et le fait que les famines persistent dans un contexte où l'offre alimentaire à l'échelle mondiale est suffisante pour nourrir toute la population, suppose qu'il existe une *responsabilité* dans l'occurrence des famines (Keen, 1994 ; Devereux, 2000 ; Brunel, 2002 ; Edkins, 2000, 2002). Edkins (2000, 2002) reproche à l'approche par les entitlements de considérer les famines comme un *défait* d'un système économique et social plutôt qu'un *produit* de ce système. Comme cela avait déjà été mentionné par Rangasami (1985), l'une des questions importantes à se poser est de savoir qui bénéficie des situations de famines. Pour répondre à cette question, il est nécessaire de recadrer l'analyse des famines dans un processus politique complexe mêlant les relations de pouvoir et les rapports de force entre personnes et entre groupes sociaux. Les famines sont avant tout liées à un manque de droits et de pouvoir au sein des institutions nationales ou internationales des populations victimes (Keen, 1994 ; Devereux, 2000). Ceci sous-entend que des personnes, des groupes ou des institutions utilisent leur pouvoir pour imposer une privation aux groupes les plus vulnérables dont les intérêts sont insuffisamment représentés. Dès lors, on peut parler de responsabilité politique, voire même de culpabilité. Edkins (2002) considère à ce titre qu'une famine doit être considérée comme un crime<sup>5</sup>.

Cette question de la responsabilité s'applique également au niveau international. Selon Brunel (2002), les gouvernements étrangers et les organisations humanitaires ont une part de responsabilité dans l'occurrence de certaines famines du fait de leur incapacité (délibérée ou non) de prévenir le déclenchement de telles crises. Cette incapacité peut être la conséquence d'un manque d'information ou de contraintes logistiques (Devereux, 2000). Mais dans

---

<sup>4</sup> Le concept de droit à l'alimentation a été formalisé par les travaux de Jean Ziegler, rapporteur spécial pour la commission des droits de l'homme des Nations Unies. Pour lui, « le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne » (Ziegler, 2001, p. 8). Deux textes internationaux reconnaissent et formalisent le droit à l'alimentation : l'article 25.1 de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* du 10 décembre 1948 (article 25.1) et le *Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* entré en vigueur en 1976, et ratifié par la plupart des pays de la planète.

<sup>5</sup> Edkins (2002) explique que les famines sont prises en compte dans les statuts de la Cour Internationale de Justice. Une famine est considérée comme un crime de guerre si elle est utilisée comme une arme durant un conflit, comme un crime contre l'humanité si elle donne lieu à l'extermination d'une population civile par privation de nourriture et comme un génocide si elle vise à éliminer un groupe ethnique ou religieux.

certains cas, cette incapacité témoigne de la volonté politique de faire obstacle au processus d'aide. La famine en Ethiopie en 1984-1985 est à ce titre très révélatrice (Field, 1993 ; Brunel, 2002 ; Attilio Vadala, 2008). Les Etats-Unis ont eu recours à l'arme alimentaire en retardant l'envoi de l'aide afin de provoquer la chute du gouvernement socialiste du colonel Mengistu. La famine au Soudan en 1990-1991 est un autre exemple. La réponse lente de la communauté internationale face à la crise alimentaire dans le Darfour est la conséquence du soutien du régime islamiste de Khartoum à celui de Saddam Hussein en Irak, durant la première guerre du Golfe (Patel, 1994 ; Devereux, 2000).

### **5.2.2. Famines et conflits**

L'une des critiques adressées à l'encontre de l'analyse de Sen tient à ce qu'elle se concentre exclusivement sur les transferts d'entitlements légaux (Edkins, 2000). Pourtant, certaines pratiques frauduleuses ou violentes (pillages, réquisitions, brigandage, etc.) impliquent un transfert d'entitlements et modifient par conséquent la répartition des entitlements dans la société considérée. Sen (1981a) justifie l'exclusion de tels transferts d'entitlements en expliquant que la plupart des famines modernes sont survenues dans des contextes de loi et d'ordre. Pourtant, si l'on se réfère au tableau reporté en annexe, il apparaît qu'une part importante des famines contemporaines se produit dans un contexte de conflit, notamment en Afrique Subsaharienne. Selon O Grada (2007), il s'agit de l'une des raisons essentielles à la persistance des famines dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, alors même que les coûts de transport ont diminué, la diffusion de l'information est de plus en plus rapide et l'aide internationale plus efficace. A titre d'illustration, les famines subies par le Cambodge (1975-1979), l'Ethiopie (1983-1986), le Soudan (1984-1985 ; 1988 ; 1998) ou la Somalie (1991-1993) s'inscrivent toutes dans un contexte de conflit, que celui-ci soit interne ou externe.

L'impact des conflits peut être pris en compte dans le cadre de l'approche par les entitlements dans la mesure où ils participent à l'effondrement des droits d'accès de certains groupes, par l'intermédiaire des différents canaux identifiés par Sen (dotations, production, échange, transferts). Mais le reproche qui est adressé à l'approche de Sen est qu'elle ne prend en compte l'impact des conflits que de manière indirecte, à travers les problèmes d'accès (Rubin, 2009b). Autrement dit, en se focalisant sur les causes immédiates des famines, elle tend à occulter la centralité d'évènements cruciaux tels que les conflits armés. L'analyse du rôle des conflits dans la survenue de crises alimentaires a fait l'objet de nombreux travaux (Kula, 1988 ; Watts, 1991 ; Nolan, 1993 ; De Waal, 2000 ; Devereux, 2001) et, de manière générale, l'impact des guerres sur le contexte alimentaire s'exprime à travers trois catégories de facteurs.

Sur un plan économique, les destructions de champs, l'existence de terres devenues inutilisables (poisons, mines, zones de cessez-le-feu), la pénurie de main d'œuvre consécutive aux enrôlements forcés et à la mortalité engendrée par le conflit participent à l'effondrement de la production. Les effets négatifs de la chute de la production agricole peuvent être accentués par le détournement des ressources alimentaires de la population civile par les forces armées. Parallèlement, la destruction des marchés, des moyens de transport et l'appropriation des stocks alimentaires sont susceptibles de désorganiser les activités commerciales. En outre, les situations de conflits sont souvent associées à des pressions inflationnistes liées au dynamisme de la demande portée par l'effort de guerre et les contraintes pesant sur l'offre (Basu, 1986 ; Kula, 1988).

Sur le plan social, les conflits sont synonymes de diminution des opportunités d'emploi et donc du revenu des ménages. En outre, les migrations et l'installation de camps de réfugiés

peuvent renforcer la vulnérabilité des populations aux maladies (mauvaises conditions d'hygiène, surpopulation, etc.). Cette vulnérabilité est exacerbée par la destruction de l'environnement sanitaire et social, du fait par exemple d'un effet d'éviction des dépenses publiques de santé par les dépenses militaires (Sen, 2000b). Cette rupture peut provoquer une véritable crise de santé dont De Waal (1989, 1990) a souligné l'importance en tant que facteur de mortalité. Les conflits désorganisent également en profondeur les réseaux sociaux et réduisent le rôle atténuateur que leur mobilisation peut permettre, par l'intermédiaire par exemple des transferts inter-ménages.

Les conflits ont également des conséquences politiques importantes. De Waal (2000) considère ainsi que la causalité entre guerre et démocratie est à double sens. Les démocraties matures et durables font face à un risque de conflit plus faible que les régimes totalitaires ou instables et, en sens inverse, les conflits déstabilisent les régimes démocratiques, et ce de quatre manières. En premier lieu, les conflits armés provoquent la destruction des moyens de communication et d'information et fragilisent donc les mécanismes d'alerte en cas de risque alimentaire (Kula, 1988). En second lieu, le contrôle de l'accès à l'alimentation peut être utilisé comme une arme politique pour affaiblir la population civile soutenant le clan rival. Les forces gouvernementales peuvent mettre en place des mesures restrictives et discriminatoires limitant l'accès aux ressources productives et aux revenus alors que les forces armées non gouvernementales ont comme moyen d'action la destruction des stocks de nourriture, des champs, des troupeaux, des convois d'aide alimentaire, etc. (De Waal, 2000). En troisième lieu, les conflits peuvent exercer une influence forte sur les mécanismes d'aide. Sur ce dernier point, le cas de la crise alimentaire qu'a subie l'Éthiopie en 1999-2000 est tout à fait révélateur. La guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée a considérablement influencé la réponse internationale à la crise alimentaire. D'une part, la réaction lente est considérée comme un moyen de pression de la communauté internationale en faveur de l'interruption du conflit. D'autre part elle traduit le refus des donateurs d'accorder une aide humanitaire qui viendrait « subventionner » la guerre (Maxwell, 2002). En quatrième lieu, les guerres peuvent exacerber les divisions au sein de la population. Selon Sen (2000b), tout dépend de la nature du régime politique. Dans les démocraties, les guerres peuvent renforcer l'unité nationale et la solidarité. Mais dans les régimes autoritaires, les conflits peuvent inciter les autorités en place à négliger les besoins de certaines catégories de la population civile (élimination de la presse indépendante, des opposants politiques, etc.).

## **6. Conclusion**

Comme le soulignent Devereux (2000) et O Grada (2007), la nature des crises alimentaires s'est modifiée depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. La pauvreté, les imperfections de marché, les stratégies d'adaptation des ménages, le comportement des États, le contexte géopolitique sont autant d'éléments qui rajoutent à la complexité des famines. De toute évidence, les analyses en termes de déclin de la disponibilité alimentaire (FAD) ne permettent plus de rendre compte de cette complexité. L'approche par les entitlements a pour ambition d'établir un cadre d'analyse microéconomique des causes des famines articulé autour des droits d'accès (entitlements) à la nourriture dont disposent les individus. Cette analyse du contrôle qu'exercent les individus sur l'alimentation permet d'une part, de souligner la dimension sociale des famines (à travers l'influence de la structure de droits de propriété et de la pauvreté) et d'autre part, de mettre l'accent sur son caractère englobant (en particulier sa capacité à intégrer l'analyse standard en termes de déclin de la disponibilité).

Un des reproches majeurs adressés à l'encontre de l'approche par les entitlements tient à la place limitée qu'occupent les dynamiques socioéconomiques et politiques sous-jacentes.

L'importance de ces dynamiques dans les famines modernes indique que les famines sont des processus complexes, ancrés dans l'histoire, et faisant intervenir les rapports de force entre groupes sociaux et des pratiques socioculturelles spécifiques. Partant de ce constat, le renforcement de l'approche nécessite un élargissement conceptuel dans deux directions. Il convient dans un premier temps de mieux définir les entitlements de manière à intégrer les droits informels s'exprimant à une échelle plus large que l'individu ou le ménage. Dans un second temps, il importe de prendre en compte la dimension politique des famines en spécifiant le rôle des règles et pratiques non démocratiques, l'influence des rapports de force entre victimes et bénéficiaires et l'impact des conflits armés.

Les critiques et améliorations potentielles abordées dans cet article plaident pour une analyse pluridisciplinaire des famines. Selon Watts (1991), une analyse exhaustive des famines suppose de considérer conjointement trois aspects : (i) les processus structurels de long terme ; (ii) les événements immédiats menaçant les entitlements et (iii) les processus sociaux s'exprimant à l'échelle locale. Si l'approche par les entitlements est indispensable pour évaluer les causes immédiates des famines, une analyse historique et politique des processus de long terme est indispensable pour renforcer la portée de l'étude. En outre, l'importance des processus sociaux locaux témoigne de la nécessité de compléter l'analyse par des travaux sociologiques et anthropologiques ancrés à l'échelle locale (Torry, 1988) afin, en particulier, d'identifier la contribution des pratiques informelles aux droits d'accès, les comportements d'adaptation des ménages face à un risque alimentaire et les rapports de force entre groupes sociaux. En 2009, la publication d'un article intitulé *The Niger Famine: a Collapse of Entitlements and Democratic Responsiveness* témoigne de la pertinence de l'approche par les entitlements pour identifier les causes de la famine au Niger en 2005 (Rubin, 2009a). Cependant, en mettant en évidence le rôle central des processus politiques dans la survenue de la famine, ce travail tend à suggérer la nécessité d'un élargissement disciplinaire de l'analyse des causes et des dynamiques associées à chaque épisode de famine.

## Références

- Alderman, H. and Paxson, C. 1992, "Do the Poor Insure? A Synthesis of the Literature on Risk and Consumption in Developing Countries", *Policy Research Working Paper*, n° 1008, World Bank, Washington DC.
- Attilio Vadala, A. 2008, "Understanding Famine in Ethiopia: Poverty, Politics and Human Rights", *Political Perspectives*, vol. 2(1).
- Banik, D. 2007, *Starvation and India's Democracy*, London: Routledge.
- Basu, D.R. 1986, "Sen's Analysis of Famine: A Critique", *Journal of Development Studies*, 22(3), 593-603.
- Bowbrick, P. 1986, "The Causes of Famine: a Refutation of Professor Sen's Theory", *Food Policy*, 11(2), 105-124.
- Bromley, D. 1989, "Property Relations and Economic Development: the Other Land Reform", *World Development*, 17(6), 867-877.
- Brunel, S. 2002, *Famines et politique*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Campbell, D.J. 1990, "Community-based Strategies for Coping with Food Scarcity: A Role in African Famine Early-warning Systems", *GeoJournal*, 20(3), 231-241.
- Corbett, J. 1988, "Famine and Household Coping Strategies", *World Development*, 16(9), 1099-1112.

- De Castro, J. 1971, *Géopolitique de la faim*, Paris : Editions ouvrières (Première édition 1952).
- Devereux, S. 1988, "Entitlements, Availability and Famine: a Revisionist View of Wollo, 1972-1974", *Food Policy*, 13(3), 270-282.
- Devereux, S. 1996, "Fuzzy Entitlements and Common Property Resources: Struggles over Rights to Communal Land in Namibia", *IDS Working Paper*, n° 44, Brighton, Institute of Development Studies, Brighton, University of Sussex.
- Devereux, S. 2000, "Famine in the Twentieth Century", *IDS Working Paper*, n° 105, Institute of Development Studies, Brighton, University of Sussex.
- Devereux, S. 2001, "Sen's Entitlement Approach: Critiques and Counter-critiques", *Oxford Development Studies*, 29(3), 245-263.
- De Waal, A. 1989, *Famine that Kills. Darfur, Sudan, 1984-1985*, Oxford: Oxford University Press.
- De Waal, A. 1990, "A Reassessment of Entitlement Theory in the Light of the Recent Famines in Africa", *Development and Change*, 21(3), 469-490.
- De Waal, A. 1991, "Logic and Application: a Reply to S.R. Osmani", *Development and Change*, 22(3), 597-608.
- De Waal, A. 2000, "Democratic Political Process and the Fight against Famine", *IDS Working Paper*, n° 107, Institute of Development Studies, Brighton, University of Sussex.
- Dravie, C., Mahieu, R., Resquier-Desjardins, D. 1985, "Note de lecture sur Poverty and Famines: an Essay on Entitlement and Deprivation", *Tiers-Monde*, 26, 932-943.
- Drèze, J., Sen, A.K. 1989, *Hunger and Public Action*, Oxford: Oxford University Press.
- Edkins, J. 2000, *Whose Hunger? Concepts of Famine, Practices of Aid*, Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Edkins, J. 2002, "Mass Starvations and the Limitations of Famine Theorising", *IDS Bulletin*, 33(4), 12-18.
- Elahi, K.Q. 2006, "Entitlements Failure and Deprivation: a Critique of Sen's Famine Philosophy", *Journal of Development Studies*, 42(4), 541-558.
- Ellman, M. 2000, "The 1947 Soviet Famine and the Entitlement Approach to Famines", *Cambridge Journal of Economics*, 24(5), 603-630.
- Field, J. 1993, "Understanding Famine", in Field, J. (ed.), *The Challenge of Famine: Recent Experience, Lessons Learned*, West Hartford: Kumarian Press.
- Gaspar, D. 1993, "Entitlements Analysis: Relating Concepts and Contexts", *Development and Change*, 24(4), 679-718.
- Gore, C. 1993, 'Entitlement Relations and 'Unruly' Social Practices: a Comment on the Work of Amartya Sen', *Journal of Development Studies*, 29(3), 429-460.
- Goswami, O. 1990, "The Bengal Famine of 1943: Re-examining the Data", *Indian Economic and Social History Review*, 27(4), 445-463.
- Kane, M., Oloka-Onyango, J., Tejan-Cole, A. 2005, "Reassessing Customary Law Systems as a Vehicle for Providing Equitable Access to Justice for the Poor", Paper presented at *Arusha Conference New Frontiers of Social Policy*, 12-15 December 2005.



- Keen, D. 1994, *The Benefits of Famine: a Political Economy of Famine and Relief in Southwestern Sudan, 1983-1989*, Princeton: Princeton University Press.
- Kula, E. 1988, "The Inadequacy of the Entitlement Approach to Explain and Remedy Famines", *Journal of Development Studies*, 25(1), 112-117.
- Leach, M., Mearns, R., Scoones, I. 1999, "Environmental Entitlements: Dynamics and Institutions in Community-Based Natural Resources Management", *World Development*, 27(2), 225-247.
- Lin, J.Y., Yang, D.T. 2000, "Food Availability, Entitlements and the Chinese Famine of 1959-1961", *The Economic Journal*, 110 (January), 136-158.
- Loveday, A. 1914, *The History and Economics of Indian Famines*, London: A.G. Bell & Sons Ltd.
- Malthus, T.R. 1992, *Essai sur le principe de population*, Paris : GF Flammarion (Première édition anglaise 1798).
- Maxwell, D. 2002, "Why do famines persist? A Brief Review of Ethiopia 1999-2000", *IDS Bulletin*, 33(4), 48-54.
- Mitra, A. 1982, "The Meaning of Meaning", *Economic and Political Weekly*, 17(13), 488.
- Murdoch, W. 1985, *La faim dans le monde. Surpopulation et sous-alimentation*, Paris : Dunod [Traduction de *The Poverty of Nations. The Political Economy of Hunger and Population*, 1980].
- Nolan, P. 1993, "The Causation and Prevention of Famines: a Critique of A.K. Sen", *Journal of Peasant Studies*, 21(1), 1-28.
- O Grada, C. 2007, "Making Famine History", *Journal of Economic Literature*, 45(1), 5-38.
- Osmani, S.R. 1991, "Comments on Alex De Waal's Re-assessment of Entitlement Theory in the Light of Recent Famines in Africa", *Development and Change*, 22(3), 587-596.
- Osmani, S.R. 1995, "The Entitlement Approach to Famine: an Assessment", in Basu, K., Pattanaik, P. (Eds.), *Choice, Welfare and Development*, Oxford: Oxford University Press.
- Osmani, S.R. 2006, "Famine as a Social Phenomenon", in Clark, D.A. (ed.) *The Elgar Companion to Development Studies*, Edward Elgar, Northampton.
- Patel, M. 1994, "An Examination of the 1990-1991 Famine in Sudan", *Disasters*, 18(4), 313-331.
- Patnaik, U. 1991, "Food Availability Decline and Famine: a Longer View", *Journal of Peasant Studies*, 19(1), 1-25.
- Platteau, J.P. 1991, "Traditional Systems of Social Security and Hunger Insurance: Past Achievements and Modern Challenges", in E. Ahmad, E., Drèze, J., Hills, J. Sen, A.K. (eds.), *Social Security in Developing Countries*, Oxford: Clarendon Press.
- Rangasami, A. 1985, "Failure of Exchange Entitlements Theory of Famine: a Response", *Economic and Political Weekly*, 20 (41 and 42), 1747-1752 and 1797-1801.
- Ravallion, M. 1997, "Famines and Economics", *Policy Research Working Paper*, n° 1693, World Bank, Washington DC.
- Rubin, O. 2009a, "The Niger Famine: a Collapse of Entitlements and Democratic Responsiveness", *Journal of Asian and African Studies*, 44(3), 279-298.



- Rubin, O. 2009b, "The Entitlement Approach: A Case for Framework Development Rather than Demolition: A Comment on 'Entitlement Failure and Deprivation: A Critique of Sen's Famine Philosophy'", *Journal of Development Studies*, 45(4), 621-640.
- Sen, A.K. 1977, "Starvation and Exchange Entitlements: a General Approach and its Application to the Great Bengal Famine", *Cambridge Journal of Economics*, 1(1), 33-53.
- Sen, A.K. 1981a, *Poverty and Famines. An Essay on Entitlement and Deprivation*, Oxford: Oxford University Press.
- Sen, A.K. 1981b, "Ingredients of Famine Analysis: Availability and Entitlements", *The Quarterly Journal of Economics*, 96(3), 433-464.
- Sen, A.K. 1987, *Hunger and Entitlements*, Helsinki: WIDER.
- Sen, A.K. 1995, "Food, Economics and Entitlements", in Drèze, J., Sen, A.K., Hussain, A. (eds.), *The Political Economy of Hunger*, vol. 1, Oxford: Clarendon Press.
- Sen, A.K. 1999, "Democracy as a Universal Value", *Journal of Democracy*, 10(3), 3-17.
- Sen, A.K. 2000a, *Un nouveau modèle économique*, Paris : Odile Jacob [Traduction de *Development as Freedom*, 1999].
- Sen, A.K. 2000b, "Wars and Famines: on Divisions and Incentives", *Peace Economics, Peace Science and Public Policy*, 6(2), 10-26.
- Smith, A. 1991, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris : GF Flammarion, (Première édition anglaise 1776).
- Torry, W.I. 1988, "Famine Early-warning Systems: The Need for an Anthropological Dimension", *Human Organization*, 47(3), 273-281.
- Walker, P. 1989, *Famine Early Warning Systems: Victims and Destitution*, London: Earthscan Publications.
- Watts, M. 1991, "Entitlements or Empowerment? Famine and Starvation in Africa", *Review of African Political Economy*, 51(1), 9-26.
- Ziegler, J. 2001, *Droits économiques, sociaux et culturels. Le droit à l'alimentation*, Commission économique et sociale des Nations Unies, [http://www.droitshumains.org/alimentation/pdf/fevr\\_01.pdf](http://www.droitshumains.org/alimentation/pdf/fevr_01.pdf)
- Zinyama, L.M., Campbell, D.J., Matiza, T. 1988, "Traditional Household Strategies to Cope with Food Insecurity in the SADCC Region", in Rukuni, M., Bernstein, R.H. (eds.), *Southern Africa: Food Security Options*, Harare: University of Zimbabwe and Michigan State University.

---

***Cahiers du GREThA***  
***Working papers of GREThA***

---

**GREThA UMR CNRS 5113**

Université Montesquieu Bordeaux IV  
Avenue Léon Duguit  
33608 PESSAC - FRANCE  
Tel : +33 (0)5.56.84.25.75  
Fax : +33 (0)5.56.84.86.47

[www.gretha.fr](http://www.gretha.fr)

---

**Cahiers du GREThA (derniers numéros)**

- 2009-06 : MOYES Patrick, *Mesurer les inégalités économiques*  
2009-07 : CARAYOL Nicolas, CASSI Lorenzo, *Who's Who in Patents. A Bayesian approach*  
2009-08 : FRIGANT Vincent, *La chaîne de valeur de l'industrie automobile est-elle soluble dans des pratiques socialement responsables ?*  
2009-09 : ROUILLON Sébastien, *Un nouveau mécanisme décentralisant les équilibres de Lindahl*  
2009-10 : PETIT Emmanuel, *Does indignation lead to generosity? An experimental investigation*  
2009-11 : KECHIDI Med, TALBOT Damien, *Réseau de proximité et gestion des interactions techniques et organisationnelles : les firmes pivots de l'aéronautique*  
2009-12 : DOUAI Ali, MONTALBAN Matthieu, *Institutions and the environment: the case for a historical political economy*  
2009-13 : NICET-CHENAF Dalila, ROUGIER Eric, *FDI and growth: A new look at a still puzzling issue*  
2009-14 : NICET-CHENAF Dalila, ROUGIER Eric, *Human capital and structural change: how do they interact with each other in growth?*  
2009-15 : DOYEN Luc, PERREAU Jean-Christophe, *Sustainable coalitions in the commons*  
2009-16 : YILDIZOGLU Murat, *Approche évolutionniste de la dynamique économique*  
2009-17 : JULLIEN Bernard, *Approche institutionnaliste de la dynamique industrielle*  
2009-18 : BELIS-BERGOUIGNAN Marie-Claude, *Analyse évolutionniste de la dynamique sectorielle*  
2009-19 : JULLIEN Bernard, *L'analyse sectorielle institutionnaliste : projet et méthodes*  
2009-20 : CORIS Marie, FRIGANT Vincent, LAYAN Jean-Bernard, TALBOT Damien, *Les dynamiques spatiales des activités productives*  
2009-21 : CARRINCAZEAUX Christophe, *Les dynamiques spatiales de l'innovation*  
2009-22 : OLTRA Vanessa, SAINT JEAN Mäider, *Innovations environnementales et dynamique industrielle*  
2009-23 : CORIS Marie, FRIGANT Vincent, LUNG Yannick, *Changements organisationnels et diversité des formes institutionnelles*  
2009-24 : DUPUY Claude, MONTALBAN Matthieu, MOURA Sylvain, *Finance et dynamiques des industries*  
2009-25 : CLEMENT Matthieu, *Amartya Sen et l'analyse socioéconomique des famines : portée, limites et prolongements de l'approche par les entitlements*

---

La coordination scientifique des Cahiers du GREThA est assurée par Sylvie FERRARI et Vincent FRIGANT. La mise en page est assurée par Dominique REBOLLO.

---